



PROJET SPORTIF FÉDÉRAL

NOTE DE CADRAGE 2024

ESCRIME POUR TOUS !



PROJET SPORTIF FEDERAL

NOTE DE CADRAGE 2024

L'ESCRIME POUR
TOUS!!!

Depuis 2019, l'Agence Nationale du Sport¹ donne la possibilité à la Fédération Française d'Escrime de décliner sa stratégie de développement au plus près des territoires en déclinant son **Projet Sportif Fédéral** (PSF).

La **Fédération Française d'Escrime** poursuit un objectif de résultat qui est de tendre vers **60.000 licenciés au 31 août 2024**. Cette ambition passe par la structuration de notre modèle associatif et la dynamique que chacun des clubs affiliés de notre fédération possède.

Il appartient à tous de proposer des actions pour inciter le plus grand nombre à pratiquer nos disciplines et à fidéliser nos licenciés.

Chaque licencié.e ou futur.e licencié.e doit pouvoir trouver sa place dans l'action du club et contribuer à la réussite du projet de celui-ci.

¹ [Note de service ANS – PSF 2024](#)

LES PRIORITÉS FÉDÉRALES

UNE NOUVELLE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT

1

- Tendre vers 60.000 licenciés en 2024
- Structurer les territoires

2

DEVENIR PREMIÈRE NATION MONDIALE

- 7 à 10 médailles olympiques
- Préparer l'après 2024

3

UNE NOUVELLE GOUVERNANCE

- Plus juste, plus proche, plus efficace
- Favoriser la participation

Dans ce cadre, le projet de développement de la FFE est orienté sur :

- Le développement du nombre de licenciés en allant chercher de nouveaux licenciés et/ou en fidélisant les licenciés ;
- La structuration des territoires en pérennisant les conditions du développement par la formation, la création de nouvelles structures (antennes de club, clubs, comités départementaux...), l'animation de réseau, la professionnalisation.

Afin de favoriser une plus grande synergie entre le [Projet Sportif Fédéral](#) et le [projet Sportif Territorial](#), la fédération mettra à disposition des acteurs de la gouvernance territoriale l'ensemble des documents tels que cette note de cadrage PSF, la stratégie emploi/apprentissage de la FFE ainsi qu'une note stratégique par région.

Un avis sur les demandes de subvention emploi déposées par les structures déconcentrées sera émis par la FFE.

Les priorités 2024 sont recentrées sur :

- L'accompagnement des clubs dans leur projet et leur développement pour atteindre l'objectif de 60 000 licenciés et répondre à la priorité politique : **«un club, un projet, un éducateur, un arbitre»**. Plusieurs fiches ont été créées pour guider les clubs dans leur structuration, notamment celles sur la modélisation de la structuration du club en annexe ainsi que celles liées à la création d'un projet associatif et un plan d'action.
- La structuration des ligues régionales et des comités départementaux pour se positionner comme des têtes de réseaux de proximité, indispensables à la réussite du projet fédéral et à la mise en œuvre des actions qui en découlent.
- Les actions favorisant le développement et la diversification des pratiques en lien avec les politiques fédérales et gouvernementales.

Pour cette campagne 2024, l'enveloppe allouée à notre fédération est en baisse de 3,72% par rapport à l'enveloppe 2023.

Les modalités d'attribution des crédits du PSF se verront ciblées et conditionnées pour rechercher l'efficacité des actions financées. Les stratégies territoriales doivent soutenir le déploiement de la stratégie nationale et contribuer à la réussite des politiques fédérales et prioritaires d'État.



Nous devons collectivement contribuer à l'augmentation du nombre de licenciés, diversifier notre offre de pratiques et les publics accueillis, et renforcer notre qualité de service par la formation et la professionnalisation.

Le PSF de la fédération doit satisfaire à des critères d'intérêt général permettant de garantir la pratique du sport pour tous les publics, à tous les âges de la vie et sur tous les territoires, tout en répondant aux priorités du projet fédéral.

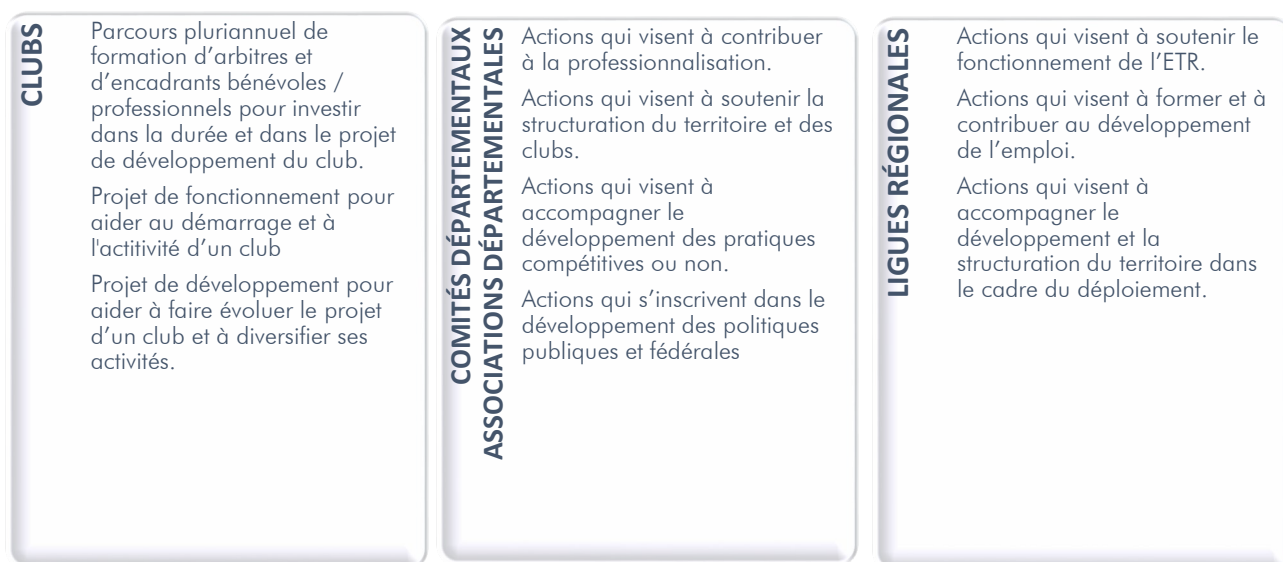
L'ANS sera attentive au maintien à la hausse de crédits concernant la féminisation, à l'attribution d'au moins 50% de l'enveloppe globale allouées aux clubs.

Le montant attribué aux territoires ultramarins indiqué dans la notification de l'enveloppe 2024 sera sanctuarisé et non fongibles avec les crédits de l'hexagone mais fongible entre territoires ultramarins. Il est rappelé que les frais de déplacement liés à des compétitions sportives peuvent être pris en compte dans le cadre des demandes ultramarines.

LES ACTIONS ÉLIGIBLES

Les actions définies dans le cadre des priorités fédérales de développement sont les actions favorisant le développement et la structuration de la pratique.

DU DÉVELOPPEMENT À LA STRUCTURATION



Les actions territoriales doivent s'inscrire en cohérence et en complémentarité avec les stratégies de développement nationales (contrat de développement signé en 2021 pour la période 2021-2024) et les axes du projet sportif territorial (PST).

Ainsi, les structures demandeuses devront obligatoirement présenter des actions (ciblées selon le type de structures) dont les objectifs et la mise en œuvre répondent à la stratégie de développement de la fédération et aux recommandations fixées par l'Agence Nationale du Sport (ANS).

Un nouveau cadre fédéral pour les actions éligibles a été posé depuis la campagne 2023. Il définit les actions éligibles pour chacune des structures qui demandent une subvention dans le cadre du PSF, les conditions d'éligibilité des actions, le fléchage des financements ainsi que l'évaluation attendue. Ce nouveau cadre figure en annexe.

RECOMMANDATIONS DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT

1. L'INCLUSION PAR LE SPORT : L'engagement du mouvement sportif dans la réussite des JOP 2024 s'inscrit dans l'ambition collective de faire rayonner le sport dans tous les territoires. Cette dynamique doit permettre le déploiement d'initiatives locales à destination du plus grand nombre pour :

- rendre accessible la pratique sportive pour les publics les plus éloignés (notamment les personnes en situation de handicap, les personnes en situation de précarité, les personnes sous-main de justice, les femmes et les jeunes filles),
- mettre en lumière des actions structurantes développées prioritairement dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ou en zones rurales (ZRR), au bénéfice de publics prioritaires,
- favoriser les synergies locales entre collectivités territoriales, associations locales et nationales, et autres acteurs du développement du sport,
- soutenir les acteurs de terrain issus de la société civile et du mouvement sportif qui portent un projet d'inclusion par le sport et participent à la dynamique olympique et paralympique.

2. L'INSCRIPTION DURABLE DE LA PRATIQUE SPORTIVE DANS LA VIE DES JEUNES : L'activité physique et sportive doit faire partie du quotidien des enfants et des jeunes, de la cour d'école jusqu'aux bancs de l'Université, pour ses bienfaits éducatifs, physiques, sociaux et psychologiques. Les fédérations inciteront leurs clubs à être partenaires du dispositif Pass'Sport. Le taux d'engagement des clubs dans le dispositif (pourcentage de clubs partenaires pour la fédération) constituera un indicateur de performance lors de l'évaluation des PSF 2024.

Les synergies entre l'EPS, les clubs et les associations sportives doivent par ailleurs être renforcées, notamment par l'implication du mouvement sportif dans le dispositif « deux heures de sport en plus pour les collégiens ».

Enfin, parce que le sport est un vecteur essentiel d'engagement des jeunes, les fédérations s'attacheront à mobiliser pleinement les dispositifs comme le Service civique et le SNU afin d'accompagner l'envie d'agir des jeunes mais aussi dans une perspective de renouvellement, de rajeunissement et de féminisation de l'encadrement des clubs.

3. LA FEMINISATION DE LA PRATIQUE SPORTIVE, DE L'ACCES AUX RESPONSABILITES ET DE L'ENCADREMENT : Une attention particulière devra être portée aux actions menées en faveur des femmes et des jeunes filles et aux actions favorisant la mixité dans le développement de toutes les activités (pratique, encadrement sportif, arbitrage, missions dirigeantes). Les fédérations dont le taux de féminisation des licences est inférieur à 50% devront privilégier des actions ayant pour objectif d'augmenter le nombre de pratiquantes féminines.

4. LA PROMOTION DES ACTIONS EN FAVEUR DU SPORT SANTE : La promotion de l'activité physique et sportive a été déclarée Grande Cause Nationale 2024. L'objectif est, d'une part de profiter des JOP 2024 pour mettre le sport et ses bienfaits au cœur de la société, et, d'autre part, de répondre à l'urgence sanitaire et adopter des modes de vie moins sédentaires, plus actifs, a fortiori dans un contexte d'addiction toujours plus forte aux écrans.

La Grande Cause Nationale 2024 vient ainsi renforcer la politique publique de développement du sport santé conduite depuis plusieurs années, en lien avec le ministère de la Santé.

Il est demandé aux fédérations de s'inscrire dans cette démarche et de porter une attention particulière aux projets visant au développement du sport santé dans leurs clubs, y compris via la création de maisons sport santé et de partenariat avec des maisons habilitées, à la qualification de leurs éducateurs dans ce champ et à l'inscription dans les réseaux sport santé sur l'ensemble du territoire.

5. LE DEVELOPPEMENT DES ACTIONS EN FAVEUR DE LA PRATIQUE PARASPORT : Toutes les fédérations veilleront à favoriser le développement de la pratique pour les personnes en situation de handicap et inciteront notamment les clubs à s'inscrire dans le programme « [Club inclusif](#) » déployé par le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF), qui permet de sensibiliser les clubs non spécialisés à l'accueil de personnes en situation de handicap. Par ailleurs, les clubs bénéficiant du soutien de l'Agence nationale du Sport sur cette thématique devront impérativement inscrire et recenser leurs activités dans le [Handiguide des Sports](#). A compter de 2024, l'Agence nationale du Sport pourra procéder à une demande de reversement auprès des porteurs de projet qui n'auraient pas saisi les informations sur ce portail.

6. LA LUTTE CONTRE TOUTES LES FORMES DE VIOLENCES DANS LE SPORT : Les actions menées en matière de prévention et de lutte contre toutes les formes de violences dans le cadre sportif (violences sexistes et sexuelles, homophobie, discriminations, racisme,...) devront faire l'objet d'une attention particulière. La fédération attachera une vigilance particulière au déploiement du [plan fédéral de prévention](#).

7. L'ACCESSION TERRITORIALE AU SPORT DE HAUT NIVEAU : Cet axe de financement doit permettre de développer des actions de détection et de formation sportive favorisant le passage d'un premier niveau de pratique compétitive à une pratique plus intensive au sein d'un parcours d'accès au sport de haut-niveau. Le but est d'assurer une relève de qualité au sein des équipes nationales afin de maintenir durablement la France dans le rang des meilleures nations mondiales.

Les actions auront pour cibles les structures de niveau territorial du programme d'accession des Projets de Performance Fédérale (PPF) ainsi que les Equipes Techniques Régionales. A ce titre, le nom de la structure PPF visée devra être clairement identifié dans l'intitulé et/ou la description du plan d'action. Les responsables des structures du PPF s'engagent également à compléter le Portail de suivi quotidien du sportif (PSQS).

Les projets concerneront des actions sportives (stages, regroupements, déplacements de sélections et campagnes de détection), des actions liées à l'encadrement (vacations et formations) et à l'optimisation de l'entraînement (matériels légers, prestations de services, prestations paramédicales).

Le montant des actions financées ne pourra pas dépasser 15% du montant total de l'enveloppe PSF notifiée.

La répartition des actions proposées sera validée par une commission interne à l'Agence composée de collaborateurs issus du pôle développement des pratiques et du pôle haute performance.

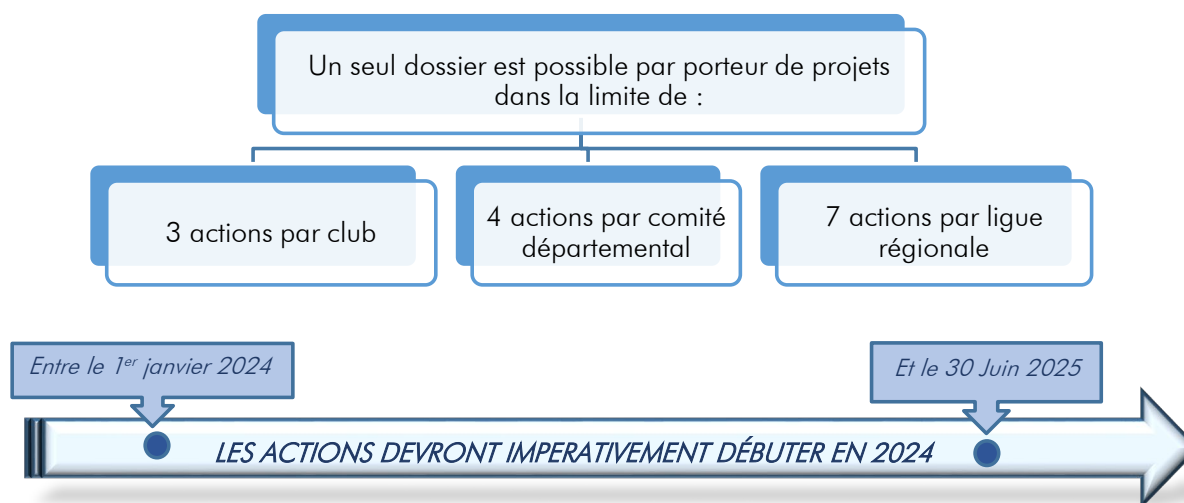
MODALITÉ D'ORGANISATION

Les porteurs de projets éligibles sont les clubs affiliés à la FFE respectant l'article 8.1.5 des statuts, les comités départementaux, les associations territoriales et départementales d'escrime (ATE/ADE) et les ligues régionales. **Aucune décision d'attribution d'aide ne pourra être prise pour une association qui n'aurait pas souscrit au contrat d'engagement républicain, préalable obligatoire à l'octroi de toute subvention publique.**

Il est rappelé que, dans le cadre d'un projet déposé, l'acquisition de petits matériels hors biens amortissables est autorisée pour un montant maximal unitaire de 500 euros HT (directive de l'Agence Nationale du Sport). Une demande de subvention ne peut pas porter uniquement sur l'achat de petits matériels.

Le seuil minimum de financement est de :

- 1 500 € pour le total des actions PSF d'une même structure ;
- 1 000 € pour les structures dont le siège social se situe en zone de revitalisation rurale (ZRR) ou dans une intercommunalité ayant signé un contrat de relance et de transition écologique (CRTE) rurale ou dans un bassin de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR ;
- Le plafond maximal de subvention sera de 70% du budget total des actions pour les clubs les comités départementaux et de 50% pour les ligues régionales.



Il est rappelé que les reports des subventions d'un exercice à l'autre ne sont pas autorisés, de même que tout glissement de la subvention accordée pour l'année 2023 sur l'exercice 2024.

La demande de subvention doit être finalisée au plus tard le **14 avril 2024**.

L'instruction et l'évaluation des demandes de subvention des clubs et des comités départementaux seront gérées par les commissions régionales, ([Liste des membres des commissions régionales disponibles sur le site de la fédération](#)), dans le respect de leur enveloppe budgétaire dédiée. La validation de l'ensemble des dossiers sera effectuée par la commission nationale PSF.

La commission nationale est composée de présidents de comités départementaux, de ligues régionales, de cadres techniques sportifs, de bénévoles ainsi que de la présidente de la commission éthique et déontologique de la FFE, d'un représentant des territoires ultramarins et du conseiller de l'Agence Nationale de Sport auprès de la Fédération en qualité d'observateur.

CALENDRIER

La mise à jour des informations administratives peut être faite à tout moment en amont de l'ouverture de la campagne.

LE JEUDI 14 MARS 2024

Ouverture de la campagne et dépôt des dossiers sur le compte asso

LE LUNDI 15 AVRIL 2024

Clôture du dépôt des dossiers et fermeture du compte asso (Clubs / CD)

LE LUNDI 6 MAI 2024

Retour des instructions des commissions régionales d'instruction

LE VENDREDI 17 MAI 2024

Date de réunion de la commission nationale d'instruction et de validation.

Fin de la période de dépôt des comptes-rendus des actions financées en 2023.

LE VENDREDI 31 MAI 2024

Retour des propositions de la fédération sur la liste des bénéficiaires et des montants associés

Entre juin et septembre 2024 l'Agence Nationale du Sport procédera aux vérifications ainsi qu'à la mise en paiement des subventions. L'Agence Nationale du Sport procédera à l'envoi des notifications d'accord ou de refus de façon dématérialisée dans le Compte Asso.

DEMANDE DE SUBVENTION

MISE À JOUR LA FICHE ADMINISTRATIVE DE L'ASSOCIATION

Il est impératif de passer par cette étape avant de saisir votre demande de subvention sur Le Compte Asso (LCA). Pour cela, vous pouvez vous référer aux guides mis en place par l'ANS.

[Guide LeCompteAsso Créer son compte Association](#)

[Guide LeCompteAsso Compléter les informations administratives Association](#)

Vous devrez déposer les documents suivants :

- Un exemplaire des statuts déposés ou approuvés de l'association,
- La liste des dirigeants (personnes chargées de l'administration de l'association),
- Le plus récent rapport d'activité approuvé,
- Le dernier budget prévisionnel annuel approuvé,
- Les comptes annuels approuvés du dernier exercice clos,
- Le bilan annuel financier du dernier exercice,
- Un relevé d'identité bancaire – IBAN - au nom de l'association portant une adresse correspondant à celle du n° SIRET



CREATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION

Au cours de la saisie de votre dossier, vous devrez renseigner des informations relatives à votre association, aux actions à financer et joindre des pièces justificatives.

Il sera obligatoire de saisir le Compte rendu PSF 2023 (pour les associations ayant reçu une aide dans le cadre PSF 2023)

[Guide LeCompteAsso Faire une demande PSF](#)

[Guide LeCompteAsso Joindre un document à un dossier incomplet](#)

[Guide LeCompteAsso Saisir son Compte Rendu Financier](#)

Vous devrez déposer les documents suivants :

- Le projet associatif de l'année de la demande
- Si la démarche n'est pas réalisée par le représentant légal de l'association, le pouvoir donné par ce dernier
- Le compte rendu financier (CRF) de l'action PSF 2023 si une demande avait été accordée. Dans le cas d'une action 2023 en cours, il vous faudra effectuer la saisie d'un CRF intermédiaire.



DOCUMENTS SPECIFIQUES : téléversement du document « Autre »

Au cours de la saisie de votre dossier, vous devez intégrer des documents spécifiques relatifs à l'escrime.

[Guide LeCompteAsso Faire une demande PSF](#)

[Guide LeCompteAsso Joindre un document à un dossier incomplet](#)

Vous devrez déposer les documents suivants :

- Attestation d'affiliation à la FFE
- Contrat d'engagement républicain
- Pour les clubs : déclaration sur l'honneur du président(e) attestant que 100% de ses membres sont licenciés à la FFE et attestation du nombre de bénéficiaires du dispositif Pass'sport de l'année en cours

CODE DE DEMANDE DE SUBVENTION LE COMPTE ASSO

CODE LCA DEMANDE DES CLUBS	LIBELLÉ PAR REGION	NOM DU RÉFÉRENT RÉGIONAL
2166	Auvergne-Rhône-Alpes	DANTON Batiste
2167	Bourgogne-Franche-Comté	VEYRAC Dominique
2168	Bretagne	DUCOS Christian
2169	Centre-Val de Loire	GRENIER Ketsia
2170	Grand Est	GALLOT Denis
2178	Guadeloupe	GUILLAUME Marie-Claude
2180	Guyane	BOITARD Jean-Pierre
2171	Hauts-de-France	LAURENT Emilie
2172	Île-de-France	LEGINY Pascale
2179	Martinique	MERIL René
2174	Nouvelle Aquitaine	BLOMME Marie-Alexia
2175	Occitanie	GROTTO Sabine
2177	Région Sud	IMPERATORE Christophe
2176	Pays de la Loire	MICHON Guillaume
2181	La Réunion	GUILLAUMIN Daniel
2173	Normandie	LEMAILLER Chantal

CODE LCA DEMANDE DES LIGUES REGIONALES	LIBELLÉ	NOM DU RÉFÉRENT NATIONAL
2165	FFEscrime (Pour toutes les demandes de subventions des ligues régionales)	PILLET Julien

MEMBRES DE LA COMMISSION NATIONALE D'ATTRIBUTION ET D'EVALUATION

NOM	FONCTION	STRUCTURE
Célia LE NENAN	Service développement fédéral et territorial	Agence Nationale du Sport
Jean-Yves ROBIN	Directeur Technique National	Fédération Française d'Éscrime
Patrick LEFORT	Directeur Technique National Adjoint	Fédération Française d'Éscrime
Julien PILLET	CTN Escrime en charge du PSF	Fédération Française d'Éscrime
Sophie GUILLAUD	Secrétaire Direction Technique Nationale	Fédération Française d'Éscrime
Alain GARNIER	Président	Commission nationale FFE
Dominique VEYRAC	Membre	Commission nationale FFE
Fabrice WITTMER	Membre	Commission nationale FFE
Denis GALLOT	Membre	Commission nationale FFE
Mohamed DHAOUADI	Membre	Commission nationale FFE
Sandrine BOUISSON	Membre	Commission nationale FFE
Jacqueline FELZINES	Présidente Commission déontologie	Commission nationale FFE
Daniel GUILLAUMIN	Territoires ultramarins	Commission nationale FFE

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

L'envoi des notifications d'accord ou de refus ainsi que le versement des subventions seront effectués par l'Agence Nationale du Sport (ANS).

MOTIF DE REFUS DE FINANCEMENT

Une attention particulière sera portée sur les obligations administratives et leurs conformités. En effet, tout document obligatoire qui n'est pas fourni peut faire l'objet d'un refus. Les motifs de refus peuvent être les suivants :

- Le projet à subventionner n'est pas en lien avec les axes prioritaires mis en avant dans la note de cadrage de la fédération et les actions éligibles figurant en annexe ;
- Le projet à subventionner n'est pas prioritaire au regard de l'enveloppe territoriale et des autres dossiers présentés ;
- Le projet à subventionner n'est pas en adéquation avec les capacités de l'association (humaine, matérielle, financière...);
- Respect des seuils de financement, ...

Les objets du refus seront notifiés via l'outil de gestion. Pour vous aider dans votre dossier, les actions éligibles ainsi que les conditions d'évaluation sont précisées en annexe.

ACCOMPAGNEMENT

De par leur connaissance du contexte et des enjeux territoriaux, les acteurs de proximité que sont les commissions régionales ont un rôle essentiel dans l'accompagnement et/ou dans la diffusion de l'information relative à la campagne PSF 2024 et dans la formalisation des dossiers.

Pour vous accompagner dans vos démarches et la compréhension de vos demandes, les référents régionaux et le référent national, Julien PILLET, sont à votre disposition.

Pour toute demande de renseignements, une adresse mail est à utiliser : psf@ffescrime.fr

ÉVALUATION

Les structures devront impérativement dans les six mois suivant la réalisation des actions, transmettre le compte rendu financier (CRF) des actions financées de façon dématérialisée sur Le Compte Asso, sous peine de demande de reversement de ladite subvention.

 [Guide LeCompteAsso – Saisir un compte rendu financier](#)

LIENS UTILES

- [Site Compte Asso](#)
- [Site FFE / page dédiée au PSF](#)

PROJET SPORTIF FEDERAL

NOTE DE CADRAGE
2024

L'ESCRIME POUR
TOUS!!!

ANNEXES

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

THÉMATIQUE : FORMATION DES ACTEURS FÉDÉRAUX		
ACTION ÉLIGIBLE :		
PARCOURS PLURIANNUEL DE FORMATION ARBITRE JUSQU'AU NIVEAU NATIONAL		
CONDITIONS	FINANCEMENT CIBLE	ÉVALUATION
Identifier la personne éligible au financement en une fois pour 3 ans avec suivi annuel + Avis de la ligue régionale	Frais de déplacement, restauration, hébergement, inscription	Inscription effective de la personne + justification des frais
ACTION ÉLIGIBLE :		
PARCOURS PLURIANNUEL DE FORMATION ENCADRANT BÉNÉVOLE JUSQU'AU NIVEAU ÉDUCATEUR 2		
CONDITIONS	FINANCEMENT CIBLE	ÉVALUATION
Identifier la personne éligible au financement en une fois pour 3 ans avec suivi annuel + Avis de la ligue régionale	Frais de déplacement, restauration, hébergement, inscription	Inscription effective de la personne + justification des frais
ACTION ÉLIGIBLE :		
PARCOURS PLURIANNUEL DE FORMATION ENCADRANT PROFESSIONNEL JUSQU'AU NIVEAU DES JEPS		
CONDITIONS	FINANCEMENT CIBLE	ÉVALUATION
Identifier la personne éligible au financement en une fois pour 3 ans avec suivi annuel + Avis de la ligue régionale + Avis de l'IFFE	Frais pédagogique en fonction des possibilités de prises en charge, frais de déplacement, restauration, hébergement, tutorat	Inscription effective de la personne + justification des frais

THÉMATIQUE : ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS		
ACTION ÉLIGIBLE :		
FONCTIONNEMENT ET STABILISATION DE L'ACTIVITÉ ESCRIME		
CONDITIONS	FINANCEMENT CIBLE	ÉVALUATION
1 projet de club + 1 planning de cours + Identifier le public prioritaire	Achat d'équipements spécifiques à la pratique (appareillage, masque, tenue, arme, matériels pédagogiques)	Justification des frais engagés Nombre de bénéficiaire dispositif Pass Sport
ACTION ÉLIGIBLE :		
CRÉATION OU AIDE AU FONCTIONNEMENT D'ACTIONS D'ANIMATION EN LIEN AVEC LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT DU CLUB ET/OU LA COLLECTIVITÉ ET/OU DES PARTENAIRES		
CONDITIONS	FINANCEMENT CIBLE	ÉVALUATION
1 projet de club + calendrier prévisionnel d'actions d'animation + Identifier le public prioritaire	Kit premières touches, frais d'intervenant, frais de déplacement, supports de communication	Bilan de l'action + Justification des frais engagés + nombre de nouveaux licenciés, Nombre de bénéficiaire dispositif Pass Sport
ACTION ÉLIGIBLE :		
CRÉATION OU ACCOMPAGNEMENT AU FONCTIONNEMENT D'UNE ÉCOLE D'ESCRIME (M7/M9/M11/M13) AU SEIN DU CLUB EN PARTICIPANT AUX PLATEAUX SPORTIFS ET AU DISPOSITIF ET ÉVALUATION « LAMES & ARMES »		
CONDITIONS	FINANCEMENT CIBLE	ÉVALUATION
Justification du fonctionnement de l'école (budget prévisionnel, projet pédagogique, planning de cours, intervenant ...) + Identifier le public prioritaire	Frais d'intervenant, achat de matériels, communication, frais de fonctionnement de la structure	Bilan de fonctionnement de l'école + nombre de jeunes inscrits + Taux de fidélisation des jeunes de l'école + Nombre de Pass découverte Nombre de lames et armes validées

ACTION ÉLIGIBLE :		
DIVERSIFICATION DE LA PRATIQUE EN CLUB (ÉPÉE, FLEURET, SABRE, SABRE LASER, ESCRIME ARTISTIQUE, ÉVEIL ESCRIME, ESCRIME EN EXTERIEUR, SENIORS/EHPAD, FITNESS, CANCER DU SEIN, SANTÉ/SUR ORDONNANCE, THERAPEUTIQUE SVS)		
CONDITIONS	FINANCEMENT CIBLE	ÉVALUATION
1 projet de club + 1 planning N-1/N + Avis de la ligue régionale + Identifier le public prioritaire	Création de nouveaux créneaux horaires spécifiques ou thématiques, frais d'intervenants complémentaires	Nombre de nouveaux licenciés par genre, type, catégories d'âge + Bilan des activités créées
ACTION ÉLIGIBLE :		
LABELLISATION DU CLUB DANS UNE DES THÉMATIQUES DU LABEL FÉDÉRAL : ESCRIME SANTÉ BIEN-ÊTRE, ESCRIME POUR TOUS, ESCRIME COMPÉTITION, ATELIER D'ESCRIME ARTISTIQUE, ACADEMIE DE SABRE LASER		
CONDITIONS	FINANCEMENT CIBLE	ÉVALUATION
Respect du cahier des charges du label demandé + Identifier le public prioritaire	Contribution aux frais engagés pour être labellisé (frais de formation, frais d'intervenants, achat de matériels...)	Obtention du label
ACTION ÉLIGIBLE :		
DIVERSIFICATION DES PUBLICS (NOTAMMENT FÉMININS, SENIORS, PUBLIC DES TERRITOIRES PRIORITAIRES, PUBLICS PORTEURS DE HANDICAP) ET ANIMATIONS À L'EXTERIEUR DU CLUB (PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE, PLAN MERCREDI, 30 MINUTES D'ACTIVITÉS, 2H00 AU COLLÈGE, VACANCES APPRENANTES, MAISON SPORT SANTÉ, ROUTE DE D'ARTAGNAN, FESTIVAL ...)		
CONDITIONS	FINANCEMENT CIBLE	ÉVALUATION
Calendrier prévisionnel d'actions à l'extérieur - Cibler les publics éligibles (scolaire, éloignés de la pratique, féminine, personnes porteuses de handicap ...)	Frais d'intervention dans les milieux scolaire, périscolaire, extrascolaire, de fonctionnement de l'animation, supports de communication...	Bilan de l'action + Justification des frais engagés + nombre de nouveaux licenciés + référencement du club comme club inclusif
ACTION ÉLIGIBLE :		
CRÉATION ET CONTRIBUTION AU FONCTIONNEMENT D'ANTENNES OU DE SATELLITES DE CLUBS (NOTAMMENT DANS LES TERRITOIRES PRIORITAIRES ...)		
CONDITIONS	FINANCEMENT CIBLE	ÉVALUATION
Attestation d'ouverture du satellite + Identifier le public prioritaire ainsi que les territoires prioritaires	Achat de matériels complémentaires, autres frais d'intervention	Nombre de licenciés au sein du satellite N ou N- 1/N



Actions éligibles pour les Comités départementaux, ATE, ADE

OBJECTIF OPERATIONNEL : DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

THÉMATIQUE : FORMATION DES ACTEURS FÉDÉRAUX		
ACTION ÉLIGIBLE : ORGANISATION DE FORMATION OU DE SOUTIEN A LA FORMATION A L'ATTENTION DES DIRIGEANTS DE CLUB		
CONDITIONS	FINANCEMENT CIBLE	ÉVALUATION
Recueil de besoin des clubs	Frais de déplacement/restauration/hébergement, frais pédagogiques, prestations de service, frais d'organisation de formation	Nombre de dirigeants formés et d'actions de formation réalisées
ACTION ÉLIGIBLE : ORGANISATION DE FORMATION OU DE SOUTIEN À LA FORMATION À L'ATTENTION DES ARBITRES DE CLUB POUR LES DIPLÔMES D'ARBITRES DÉPARTEMENTAUX		
CONDITIONS	FINANCEMENT CIBLE	ÉVALUATION
Recueil de besoin des clubs	Frais de déplacement/restauration/hébergement des intervenants/organiseurs, prestations de service, frais d'organisation de formation	Nombre d'arbitres formés et d'actions de formation réalisées

THÉMATIQUE : STRUCTURATION TERRITORIALE		
ACTION ÉLIGIBLE : SOUTIEN AU FONCTIONNEMENT DES CLUBS DE TOUTES LES DISCIPLINES		
CONDITIONS	FINANCEMENT CIBLE	ÉVALUATION
Demandes de clubs pour assurer un maintien d'activités	Mise à disposition d'encadrants, de matériels	Pas de fermeture de club ou augmentation/maintien du nombre de licenciés
ACTION ÉLIGIBLE : ANIMATION ET FONCTIONNEMENT DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL (RÉUNIONS, COLLOQUE, SÉMINAIRE, COMMISSIONS)		
CONDITIONS	FINANCEMENT CIBLE	ÉVALUATION
Calendrier de réunions prévisionnel	Frais de déplacement/restauration/hébergement	Calendrier de réunions réalisées
ACTION ÉLIGIBLE : SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT D'ANTENNES OU DE SECTIONS OU A LA CRÉATION DE CLUBS DANS TOUS MILIEUX (RURAL, ZRR, PERI URBAIN, URBAIN)		
CONDITIONS	FINANCEMENT CIBLE	ÉVALUATION
Volonté d'extension + 1 projet départemental	Achat de matériels complémentaires, autres frais d'intervention	Nombre de nouvelles structures Nombre de primo licenciés

THÉMATIQUE : FIDÉLISATION DES LICENCIÉS		
ACTION ÉLIGIBLE : ORGANISATION DE STAGES, REGROUPEMENTS, ENTRAÎNEMENT COLLECTIF, PASSAGE DES NIVEAUX « LAMES & ARMES », DE PLATEAUX SPORTIFS POUR LES JEUNES, ENTRAÎNEMENT DE JEUNES		
CONDITIONS	FINANCEMENT CIBLE	ÉVALUATION
1 projet d'action du CD + Identifier le public prioritaire	Rémunération des intervenants, frais de déplacement/restauration/hébergement, frais d'organisation	Nombre de licenciés, participants, Nombre de lames & armes validées
ACTION ÉLIGIBLE : ORGANISATION DE COMPÉTITIONS DE NIVEAU DÉPARTEMENTAL TOUTES CATÉGORIES D'ÂGE ET TOUTES DISCIPLINES		
CONDITIONS	FINANCEMENT CIBLE	ÉVALUATION
1 calendrier + identifier le public prioritaire	Rémunération des intervenants, frais de déplacement, restauration, hébergement, frais d'organisation	Nombre de compétitions organisées et de participants

ACTION ÉLIGIBLE : ORGANISATION DE PLATEAUX SPORTIFS POUR LES MOINS DE 13 ANS ET SUPPORTS ÉVALUATION « LAMES & ARMES »		
CONDITIONS	FINANCEMENT CIBLE	ÉVALUATION
1 calendrier + Identifier le public prioritaire	Rémunération des intervenants, frais de déplacement/restauration/hébergement, frais d'organisation	Nombre de plateaux organisés, de clubs participants et de participants, Nombre de lames & armes validées

THÉMATIQUE : DIVERSIFICATION DES PUBLICS ET DES PRATIQUES

ACTION ÉLIGIBLE : ACTIONS OU CONTRIBUTION À DES ACTIONS DE DÉCOUVERTE, DE FORMATION, DE SOUTIEN À LA FORMATION ET/OU D'ACCOMPAGNEMENT AU DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE FÉMININE (ANIMATION, ADAPTATION DES CONDITIONS DE PRATIQUE, SOUTIEN A LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN FÉDÉRAL EN FAVEUR DE LA MIXITÉ, SOUTIEN SPÉCIFIQUE A LA PRISE DE LICENCE ...)

CONDITIONS	FINANCEMENT CIBLE	ÉVALUATION
1 projet d'actions du CD + Recueil de besoin du territoire + Identifier le public cible	Frais de déplacement, frais d'intervention, communication, Achat spécifique de matériels (bustier, équipement ...) pour la pratique féminine, Contribution à la prise en charge du coût de la licence	Bilan du projet, Nombre de licenciés, Nombre de clubs aidés, Nombre de participantes au réseau national mixité, Nombre de lames & armes validées

ACTION ÉLIGIBLE : AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE EN MILIEU SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE DES CLUBS ET DES PARTENAIRES DU SPORT SCOLAIRE (USEP, UNSS, FFSU, UGSEL) POUR DÉVELOPPER LA PLACE DU SPORT A L'ÉCOLE, AU COLLÈGE, À L'UNIVERSITÉ ET/OU ORGANISATION DE FORMATION OU DE SOUTIEN À LA FORMATION À L'ATTENTION DES PROFESSEURS D'EPS, DES ENSEIGNANTS, DES ÉDUCATEURS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE

CONDITIONS	FINANCEMENT CIBLE	ÉVALUATION
1 projet d'actions du CD + Recueil de besoin des clubs + convention de partenariat + Identifier le public cible	Frais d'intervention dans le milieu scolaire/ péricolaire, contribution à l'achat de matériel, frais de déplacement/ restauration/ hébergement des intervenants/ organisateurs, prestations de service, frais d'organisation de formation	Nombre de clubs aidés + nombre de licences « pass-découverte » + nombre de clubs mobilisés + nombre d'établissements scolaires

ACTION ÉLIGIBLE : ACTIONS OU CONTRIBUTION AUX ACTIONS DE DECOUVERTE, DE FORMATION, DE SOUTIEN A LA FORMATION ET/OU D'ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS AU DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE DES PERSONNES PORTEUSES DE HANDICAP DANS LE CADRE DES 3000 CLUBS SPORTIFS PARA-ACCUEILLANTS

CONDITIONS	FINANCEMENT CIBLE	ÉVALUATION
1 projet d'action du CD + Recueil de besoin des clubs + Identifier le public cible selon les handicaps (déficience moteur, auditive, visuelle, mentale et cognitive-dyspraxie, dysphasie...)	Frais de déplacement/restauration/hébergement des intervenants/organisateur prestations de service, frais d'organisation de formation, achat de handifix, renouvellement de matériel	Nombre d'encadrants formés Nombre de clubs (para-accueillants référencés dans le handiguide Nombre de licenciés porteurs de Handicap Nombre d'événements organisés para escrime

OBJECTIF OPERATIONNEL : PROMOTION DU SPORT SANTÉ

THÉMATIQUE : ESCRIME SANTÉ BIEN-ÊTRE

ACTION ÉLIGIBLE : SOUTIEN AUX CLUBS DANS LA MISE EN ŒUVRE D'ACTIONS EN FAVEUR DE LA SANTÉ, DU BIEN-ÊTRE ET DE PRÉVENTION DES VIOLENCES ET DES DISPOSITIFS NATIONAUX DÉDIÉS (MAISON SPORT SANTÉ, SENTEZ-VOUS SPORT ...) ET/OU ORGANISATION OU PARTICIPATION A DES ACTIONS DE SENSIBILISATIONS AVEC DES PARTENAIRES (IME, EHPAD, CDOS, CROS ...)

CONDITIONS	FINANCEMENT CIBLE	ÉVALUATION
1 projet d'action du CD + Recueil de besoin des clubs CD + convention de partenariat Identifier le public cible	Contribution aux frais d'intervention, de formation d'encadrants, matériels, frais de déplacement, achat de matériels dédiés	Nombre de licences supplémentaires, nombre de personnes touchées, Nombre d'actions menées avec une Maison Sport santé, Nombre d'encadrants formés en FPC (formation professionnelle continue)

Actions éligibles pour les Ligues régionales

OBJECTIF OPERATIONNEL : DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

THÉMATIQUE : FORMATION DES ACTEURS FÉDÉRAUX		
ACTION ÉLIGIBLE : ORGANISATION DE FORMATION OU DE SOUTIEN À LA FORMATION À L'ATTENTION DES DIRIGEANTS DE CLUB		
CONDITIONS	FINANCEMENT CIBLE	ÉVALUATION
Recueil de besoin du territoire	Frais de déplacement/restauration/hébergement, frais pédagogiques, prestations de service, frais d'organisation de formation	Nombre de dirigeants formés et d'actions de formation réalisées Nombre de PSC1 délivrés
ACTION ÉLIGIBLE : ORGANISATION DE FORMATION À L'ATTENTION DES ENCADRANTS DES CLUBS POUR LES FORMATIONS D'ANIMATEUR, D'ÉDUCATEUR 1 OU CONTINUE		
CONDITIONS	FINANCEMENT CIBLE	ÉVALUATION
Recueil de besoin du territoire	Frais de déplacement/restauration/hébergement des intervenants/organisateur, prestations de service, frais d'organisation de formation, matériels pédagogiques	Nombre d'encadrants formés et d'actions de formation réalisées Nombre de diplômés Nombre de PSC1 délivrés
ACTION ÉLIGIBLE : ORGANISATION DE FORMATION + JNA À L'ATTENTION DES ARBITRES DES CLUBS POUR LES DIPLÔMES D'ARBITRES DÉPARTEMENTAUX ET RÉGIONAUX		
CONDITIONS	FINANCEMENT CIBLE	ÉVALUATION
Recueil de besoin du territoire	Frais de déplacement/restauration/hébergement des intervenants/organisateur, prestations de service, frais d'organisation de formation, matériels pédagogiques	Nombre d'arbitres formés et d'actions de formation réalisées Nombre de diplômés Nombre de PSC1 délivrés
ACTION ÉLIGIBLE : ACCOMPAGNEMENT DES TUTEURS (RÉUNIONS, CONSEILS, FORMATION)		
CONDITIONS	FINANCEMENT CIBLE	ÉVALUATION
Calendrier et planning de réunions	Frais de déplacement, hébergement, restauration, location, communication	Bilan de l'action réalisée Liste de tuteurs référents Liste des clubs concernés Nombre de PSC1 délivrés

THÉMATIQUE : STRUCTURATION TERRITORIALE		
ACTION ÉLIGIBLE : COORDINATION TECHNIQUE ET PÉDAGOGIQUE DES MEMBRES DE L'ETR (RÉUNIONS, GROUPE DE TRAVAIL, ACCOMPAGNEMENT DES COMMISSIONS RÉGIONALES, SÉMINAIRES, COLLOQUES ...)		
CONDITIONS	FINANCEMENT CIBLE	ÉVALUATION
Calendrier et planning de réunions + 1 projet d'action	Frais de déplacement, hébergement, restauration, location, communication	Calendrier de réunions réalisé + Bilan ETR
ACTION ÉLIGIBLE : SOUTIEN AU FONCTIONNEMENT DES CD OU À LEUR CRÉATION		
CONDITIONS	FINANCEMENT CIBLE	ÉVALUATION
Le projet de développement de la ligue régionale	Frais de déplacement, hébergement, restauration, communication mise à disposition d'encadrants, de matériels, convention d'objectifs LR/CD	Bilan du projet Nombre de CD créés et accompagnés

THÉMATIQUE : FIDÉLISATION DES LICENCIÉS		
ACTION ÉLIGIBLE : ORGANISATION DU CALENDRIER DE COMPÉTITIONS RÉGIONALES (RÉUNIONS, VISITES) ET DE COMPÉTITIONS DE NIVEAU RÉGIONAL TOUTES CATÉGORIES D'ÂGE ET TOUTES ARMES PORTÉES PAR LA LIGUE RÉGIONALE (PLATEAUX SPORTIFS COMPRIS)		
CONDITIONS	FINANCEMENT CIBLE	ÉVALUATION
1 calendrier de compétitions + règlement des compétitions + identification des compétitions organisées par la ligue régionale	Rémunération des intervenants, frais de déplacement, restauration, hébergement, frais d'organisation, achat ou location de matériel, streaming	Nombre de clubs organisateurs – nombre de licenciés compétiteurs toutes armes et toutes catégories d'âge, nombre de plateaux sportifs régionaux

ACTION ÉLIGIBLE : ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES SÉLECTIONNÉS (COMPÉTITEURS ET ARBITRES) À LA FÊTE DES JEUNES (REGROUPEMENT, PARTICIPATION À LA FÊTE DES JEUNES)		
CONDITIONS	FINANCEMENT CIBLE	ÉVALUATION
Identification des tireurs sélectionnés à la Fête des jeunes	Frais de déplacement/hébergement/restauration, location, équipements, frais de l'encadrement	Résultats sportifs Nombre de sélectionnés au stage national M15
ACTION ÉLIGIBLE : ORGANISATION DES PLATEAUX SPORTIFS POUR LES MOINS DE 13 ANS ET SUPPORTS ÉVALUATION « LAMES & ARMES »		
CONDITIONS	FINANCEMENT CIBLE	EVALUATION
1 calendrier	Rémunération des intervenants, frais de déplacement/restauration/hébergement, frais d'organisation	Nombre de plateaux organisés, de clubs et de jeunes licenciés participant
ACTION ÉLIGIBLE : CONTRIBUTION À L'ORGANISATION DE CIRCUITS NATIONAUX OU DE COMPÉTITIONS INTERNATIONALES EN FRANCE DES ORGANISATEURS DU TERRITOIRE		
CONDITIONS	FINANCEMENT CIBLE	ÉVALUATION
1 projet d'action	Contribution aux frais d'organisation, prise en charge de la mise à disposition d'arbitres et de bénévoles, achat de matériels de pistes	Bilan de l'action
ACTION ÉLIGIBLE : CONTRIBUTION AUX FRAIS DES ATHLÈTES ET ARBITRES DU TERRITOIRE SÉLECTIONNÉS EN COMPÉTITIONS INTERNATIONALES		
CONDITIONS	FINANCEMENT CIBLE	ÉVALUATION
Feuilles de route	Prise en charge d'une partie des frais des tireurs sélectionnés non pris en charge FFE	Montant investi et Nombre de tireurs aidés

THÉMATIQUE : DIVERSIFICATION DES PUBLICS ET DES PRATIQUES		
ACTION ÉLIGIBLE : ACTIONS OU CONTRIBUTION AUX ACTIONS DE DÉCOUVERTE, DE FORMATION, DE SOUTIEN À LA FORMATION ET/OU D'ACCOMPAGNEMENT AU DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE FÉMININE (ANIMATION, ADAPTATION DES CONDITIONS DE PRATIQUE, SOUTIEN À LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN FÉDÉRAL EN FAVEUR DE LA MIXITE, SOUTIEN SPÉCIFIQUE À LA PRISE DE LICENCE ...)		
CONDITIONS	FINANCEMENT CIBLE	ÉVALUATION
1 projet d'actions de la ligue régionale + Recueil de besoin du territoire + Identifier le public cible	Frais de déplacement, frais d'intervention, communication, Achat spécifique de matériels (bustier, équipement ...) pour la pratique féminine, Contribution à la prise en charge du coût de la licence	Bilan du projet - Nombre de licenciées - Nombre de clubs aidés - Nombre de participantes au réseau national mixité - Nombre d'évènements
ACTION ÉLIGIBLE : AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE EN MILIEU SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE DES CLUBS ET DES PARTENAIRES DU SPORT SCOLAIRE (USEP, UNSS, FFSU, UGSEL) POUR DÉVELOPPER LA PLACE DU SPORT À L'ÉCOLE, AU COLLÈGE, À L'UNIVERSITÉ ET/OU ORGANISATION DE FORMATION OU DE SOUTIEN À LA FORMATION À L'ATTENTION DES PROFESSEURS D'EPS, DES ENSEIGNANTS, DES ÉDUCATEURS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE		
CONDITIONS	FINANCEMENT CIBLE	ÉVALUATION
1 projet d'actions de la ligue régionale + Recueil de besoin des clubs + convention de partenariat + Identifier le public cible	Frais d'intervention dans le milieu scolaire/périscolaire, contribution à l'achat de matériel, frais de déplacement/ restauration/ hébergement des intervenants/ organisateurs, prestations de service, frais d'organisation de formation	Nombre de clubs aidés + nombre de licences pass découverte + nombre de clubs mobilisés + Nombre d'établissements scolaires
ACTION ÉLIGIBLE : CONTRIBUTION À LA PROMOTION DES JOP PARIS 2024 (SOP, JOP, TERRE DE JEUX, ACTIONS FÉDÉRALES DEDICÉES ...) POUR FAIRE DES JOP UNE FÊTE POPULAIRE		
CONDITIONS	FINANCEMENT CIBLE	ÉVALUATION
1 projet d'action de la ligue régionale + Identifier le public cible	Frais d'intervention et d'organisation	Nombre de clubs mobilisés et nombre de participants Nombre d'évènements JOP, TDJ

ACTION ÉLIGIBLE : ACTIONS OU CONTRIBUTION AUX ACTIONS DE DÉCOUVERTE, DE FORMATION, DE SOUTIEN À LA FORMATION ET/OU D'ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS AU DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE DES PERSONNES PORTEUSES DE HANDICAP DANS LE CADRE DES 3000 CLUBS SPORTIFS PARA-ACCUEILLANTS		
CONDITIONS	FINANCEMENT CIBLE	ÉVALUATION
1 projet d'actions de la ligue régionale + recueil de besoin + convention de partenariat FFSA ou FFH + Identifier le public cible	Frais de déplacement/restauration/hébergement des intervenants/organisateur, prestations de service, frais d'organisation de formation, achat de handifix, renouvellement de matériel	Nombre d'encadrants formés - Nombre de clubs (para-accueillants référencés dans le handiguide - Nombre de licenciés porteurs de Handicap - nombre d'évènement para escrime

OBJECTIF OPERATIONNEL : PROMOTION DU SPORT SANTÉ

THÉMATIQUE : ESCRIME SANTÉ BIEN-ÊTRE		
ACTION ÉLIGIBLE : SOUTIEN AUX CLUBS ET CD DANS LA MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS EN FAVEUR DE LA SANTÉ (CANCER DU SEIN, SOLUTION RIPOSTE...), DU BIEN-ÊTRE ET DE PRÉVENTION DES VIOLENCES ET DES DISPOSITIFS NATIONAUX DÉDIÉS (MAISON SPORT SANTÉ, SENTEZ-VOUS SPORT ...) ET/OU ORGANISATION OU PARTICIPATION À DES ACTIONS DE SENSIBILISATIONS AVEC DES PARTENAIRES (IME, EHPAD, CDOS, CROS ...)		
CONDITIONS	FINANCEMENT CIBLE	ÉVALUATION
1 projet d'action de la ligue régionale + Recueil de besoin des clubs/CD + convention de partenariat + Identifier le public cible	Contribution aux frais d'intervention, de formation d'encadrant, matériels, frais de déplacement, achat de matériels dédiés	Nombre de licences supplémentaires, nombre de participants, nombre d'évènements para escrime, nombre d'actions au sein d'une maison sport santé, Nombre d'encadrants participant à une FPC

OBJECTIF OPERATIONNEL : ACCESSION HAUT NIVEAU

THÉMATIQUE : ETR ACTIONS SPORTIVES		
ACTION ELIGIBLE : ORGANISATION DE STAGES DE DÉTECTION EN FAVEUR DES M13 ET M15 ET DE REGROUPEMENTS RÉGIONAUX (COMPÉTITEURS ET ARBITRES)		
CONDITIONS	FINANCEMENT CIBLE	ÉVALUATION
Stratégie régionale d'accession au haut niveau	Frais de déplacement/ restauration/ hébergement, frais d'organisation/ achat matériel	Nombre de licenciés touchés + résultats fête des jeunes et challenge de France Nombre d'encadrants participant à une FPC
ACTION ÉLIGIBLE : SOUTIEN INDIVIDUEL AUX TIREURS À POTENTIEL DÉTECTÉS (COMPÉTITEURS ET ARBITRES)		
CONDITIONS	FINANCEMENT CIBLE	ÉVALUATION
Stratégie régionale d'accession au haut niveau	Contribution financière aux frais engagés des jeunes sélectionnés sur les compétitions internationales non pris en charge par la FFE	Nombre d'athlètes Bénéficiaires et montant Bilan des résultats sportifs Nombre d'encadrants participant à une FPC

THÉMATIQUE : ETR ENCADREMENT		
ACTION ÉLIGIBLE : REMUNÉRATION DES INTERVENANTS DANS LE CADRE DE LA DÉTECTION RÉGIONALE ET AUTRES ACTIONS DE DÉTECTION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES SPORTIFS RÉGIONAUX À POTENTIEL (COMPÉTITEURS ET ARBITRES)		
CONDITIONS	FINANCEMENT CIBLE	ÉVALUATION
Stratégie régionale d'accession au haut niveau	Rémunération d'intervenants	Nombre d'intervenants et qualité + bilan d'action Nombre d'encadrants participant à une FPC

THÉMATIQUE : ETR OPTIMISATION DE L'ENTRAÎNEMENT		
ACTION ÉLIGIBLE : INTERVENTION DE PERSONNELS DÉDIÉS À L'OPTIMISATION DE LA PERFORMANCE (PRÉPARATEUR PHYSIQUE, MENTAL, MÉDICAL, PARA MÉDICAL ...) DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE D'ACCESSION		
CONDITIONS	FINANCEMENT CIBLE	ÉVALUATION
Stratégie régionale d'accession au haut niveau	Rémunération d'intervenants	Nombre d'intervenants et qualité + bilan d'action Nombre d'encadrants participant à une FPC

THÉMATIQUE : PPF ACTIONS SPORTIVES		
ACTION ÉLIGIBLE : CONTRIBUTION A LA STRUCTURATION ET AU FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES RÉFÉRENCÉES D'ACCESSION HN DE NIVEAU TERRITORIAL DU PPF (CENTRES DE PRÉFORMATION FÉDÉRAUX)		
CONDITIONS	FINANCEMENT CIBLE	EVALUATION
Stratégie régionale d'accession au haut niveau - Identification des structures d'accession du PPF et des référents	Contribution aux frais de fonctionnement	Bilan de l'action - Complétude des informations sur le PSQS nombre d'encadrants participant à une FPC

THÉMATIQUE : PPF ENCADREMENT		
ACTION ÉLIGIBLE : CONTRIBUTION A LA RÉMUNERATION DES MAÎTRES D'ARMES INTERVENANT DANS LE CADRE DES STRUCTURES RÉFÉRENCÉES D'ACCESSION HN DE NIVEAU TERRITORIAL DU PPF (CENTRES DE PRÉFORMATION FÉDÉRAUX)		
CONDITIONS	FINANCEMENT CIBLE	EVALUATION
Stratégie régionale d'accession au haut niveau	Rémunération d'intervenants	Nombre d'intervenants et qualité + bilan d'action Nombre d'encadrants participant à une FPC

THÉMATIQUE : PPF OPTIMISATION DE L'ENTRAÎNEMENT		
ACTION ÉLIGIBLE : SOUTIEN INTERVENTION DE PERSONNELS DÉDIÉS A L'OPTIMISATION DE LA PERFORMANCE (PRÉPARATEUR PHYSIQUE, MENTAL, MÉDICAL, PARA MÉDICAL ...) DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE D'ACCESSION (CENTRES DE PRÉFORMATION FÉDÉRAUX)		
CONDITIONS	FINANCEMENT CIBLE	EVALUATION
Stratégie régionale d'accession au haut niveau	Rémunération d'intervenants	Nombre d'intervenants et qualité + bilan d'action Nombre d'encadrants participant à une FPC



ANNEXE 04 : Modélisation d'une démarche de structuration et de développement de club

STRATÉGIE DE STRUCTURATION ET DE PROGRÈS DU CLUB	ADAPTATION DES BESOINS HUMAINS
RÉPONDRE A UN BESOIN OU RÉPONDRE A UNE INTENTION	
<ul style="list-style-type: none"> • Nouveau club ou petit club, • Un minimum de créneaux par catégorie de public - 2 jours au moins, • Du matériel qui permet de pratiquer, • Un kit première touche et du matériel spécifique non électrique, simple, • Lancement d'activités de loisirs, éducatives, découverte • De la communication numérique (site/réseau social) • Obtention d'un niveau de labellisation 	<p>Des bénévoles pour constituer et faire fonctionner le bureau</p> <p>Un prête-nom professionnel ou un professionnel</p> <p>Au moins un arbitre en formation départementale</p>

MAINTENIR ET STABILISER L'OFFRE	
<ul style="list-style-type: none"> • Des idées pour son club, formalisées • Augmentation du nombre de créneaux - 3 jours minimum par semaine ou élargissement de plages horaires • Appareillage électrique • Un équipement dédié (location ou achat à privilégier par le licencié) : Une veste, un pantalon, un masque, une arme • Intégration d'une démarche compétitive • Organisation d'un système de progression des habiletés d'escrime • Impulsion de création d'une école d'escrime en faveur des plus jeunes • Maintien d'une activité de loisirs, d'une activité éducative et de découverte • Des actions (sportives ou non sportives) de convivialité des licenciés • Des actions d'escrime locales (forum, participation aux animations de la ville) pour faire connaître le club • Un site internet et un réseau social • Augmenter son niveau de labellisation 	<p>Un bureau élargi</p> <p>Au moins un encadrant en formation fédérale (animateur / éducateur)</p> <p>Au moins un arbitre en formation régionale</p> <p>Intervention d'encadrants professionnels en fonction des possibilités du club</p>

OPTIMISER L'OFFRE AU REGARD DU PROFIL DU CLUB	
<ul style="list-style-type: none"> • Une ambition pour son club, formalisée • Des pistes mobiles • Développement d'une école d'escrime pour les moins de 13 ans avec programme d'apprentissage • Développement des pratiques compétitives avec entraînement et inscription en compétition • Maintien d'une activité de loisirs, d'une activité éducative et de découverte • Introduction de pratiques d'escrime disciplinaire (épée ou fleuret ou sabre ou sabre laser ou escrime artistiques) ou d'une autre offre de pratique thématique éveil, fitness, extérieure, grandeur nature, handi, senior...) • Des prestations d'escrime à l'extérieur (animation, initiation, CLSH, interventions scolaires ...) • Constitution d'un lieu de vie au sein du club pour créer l'ambiance • Un site internet et un réseau social + organisation de la communication interne et externe 	<p>Des bénévoles référents en plus des membres du bureau élargi</p> <p>Intervention d'encadrants professionnels dédiés en fonction des services et des pratiques d'escrime</p> <p>Continuité de formation fédérale d'animateur, d'éducateur, d'arbitre (au moins 1 animateur, 1 éducateur, 1 arbitre départemental, 1 arbitre régional)</p> <p>Mise en formation professionnelle d'un licencié titulaire d'un diplôme fédéral</p>

STRATÉGIE DE STRUCTURATION ET DE PROGRÈS DU CLUB	ADAPTATION DES BESOINS HUMAINS
DÉVELOPPER UN MODELE DE CLUB COMPETITIF/LOISIRS/EDUCATIF	
<ul style="list-style-type: none"> • Un véritable projet de club formalisé • Un partenariat de la collectivité • Création d'annexes, d'antennes, de satellites • Une salle d'escrime dédiée avec des services (leçon individuelle sur réservation, des plannings différenciés, des horaires étendus et de nombreuses plages horaires pour répondre aux besoins des licenciés, un atelier, espace d'accueil, un bureau, une boutique ...) • Une offre de pratiques en club qui se diversifie : des possibilités de créneaux variées en fonction des publics (plusieurs créneaux pour une même catégorie de personnes, des créneaux différents en fonction des besoins des pratiquants et des pratiques) • Optimisation du fonctionnement de l'école d'escrime pour les moins de 13 ans • Accompagnement structuré de tous les licenciés en fonction de leur projet • Maintien d'une activité de loisirs, d'une activité éducative et de découverte • Des prestations de service et des animations extérieures au profit du développement du club en nombre de licenciés et de son autonomie • Des interventions dans les écoles, dans les temps périscolaire ou extrascolaire en partenariat avec la collectivité ou d'autres partenaires dans l'intérêt du projet du club • Un club house, un lieu de vie interne, des actions pour organiser la convivialité et recevoir • Un site internet et un réseau social + organisation de la communication interne et externe 	<p>Des bénévoles référents en plus des membres du bureau élargi et d'autres bénévoles</p> <p>1 emploi salarié de maître d'armes</p> <p>Intervention d'encadrants professionnels dédiés en fonction des pratiques d'escrime</p> <p>Des encadrants animateurs et éducateurs en fonction des services du club</p> <p>Des arbitres sur 3 niveaux : départemental, régional, national</p> <p>Continuité de formation fédérale des licenciés</p>

S'INSCRIRE DANS LE DEVELOPPEMENT DE NOTRE FEDERATION

La Fédération Française d' Escrime poursuit un objectif collectif de résultat qui est de tendre vers 60.000 licenciés au 31 août 2024.

Cette ambition passe par la structuration de notre modèle associatif et la dynamique que chacun des clubs affiliés de notre fédération possède.

Il appartient à tous de proposer des actions pour inciter le plus grand nombre à pratiquer nos disciplines et à fidéliser nos licenciés.

Chaque licencié.e ou futur.e licencié.e doit pouvoir trouver sa place dans l'action du club et contribuer à la réussite de celui-ci.

Cette fiche technique est un outil au service du club pour l'accompagner dans la rédaction de son projet associatif.

QU'EST-CE QU'UN PROJET ASSOCIATIF ?

Le projet associatif est le résultat d'une réflexion collective sur ce que souhaitent réaliser les membres d'une association et sur la manière dont ils veulent le faire.

Le but du projet est de rendre lisible et visible la stratégie du club vis-à-vis de ses licenciés, de ses partenaires institutionnels et privés pour :

- Donner du sens à ses actions à partir d'un diagnostic
- Avoir une ligne directrice commune pour engager l'ensemble des membres de l'association
- Présenter et communiquer sur l'association Il définit les valeurs et les objectifs du club.

Il répond à trois grandes questions :

1. QUI sommes-nous ?
2. VERS QUOI voulons nous aller ?
3. COMMENT voulons-nous y aller ?

Le projet associatif contribue à la structuration et au développement du club.

AIDE A LA STRUCTURATION DE SON PROJET

DECRIRE SON ASSOCIATION

Qui sommes nous ?

- Nos coordonnées
- Qui sont les dirigeants ?
- Qui sont les principaux acteurs du club (licenciés, collectivités territoriales, partenaires privés...) ?
- Quelles sont nos valeurs, notre vocation, nos principes de fonctionnement ?
- Quelle est notre histoire ?
- Quel est notre territoire d'intervention ?
- Quels sont les forces et les faiblesses de l'association ?
- Quels sont nos moyens et ressources pour agir ?

CHOISIR SES ORIENTATIONS ET SON FIL CONDUCTEUR

Vers quoi voulons-nous aller ?

- Quelles perspectives pour le club ? Quelle ambition ? Quelle vision ? Quel cap à moyen et long terme ?
- A quels besoins voulons-nous répondre ?
- Quels sont nos objectifs ?
- Quels moyens veut-on y mettre ?

ÉLABORER SON PLAN D' ACTIONS

Comment voulons-nous y aller ?

- Quels sont nos objectifs ?
- Quelles sont nos idées d'actions ?
- Quelles ressources (humaines, financières, matérielles) pour chaque action ?
- Quelle évaluation ? Quelle régulation ?

QUELQUES IDÉES DE PLANS TYPES...

EXEMPLE 1

Référence :

Boîte à outil DLA

*(Dispositif Local
d'Accompagnement)*

1 Diagnostic :

Etat des lieux - Analyse

2 Formation du projet :

Définition des orientations et des objectifs - identification des ressources et des conditions de réussite

3 Traduction du projet :

Plan d'actions et fiche action

4 Evaluation du projet :

Bilan quantitatif, qualitatif et financier

EXEMPLE 2

Référence :

Centre national d'appui et de ressources du sport et le CNOSE

1 Identité de l'association :

Nom de l'association, date de création, objet, localisation, si-gé social

2 Etat actuel de l'association :

Les valeurs, les membres, l'organisation, les grands domaines d'activité, les principaux publics, les partenaires

3 Les points forts et à améliorer :

Chiffres clés, état des lieux, bilan des actions, ...

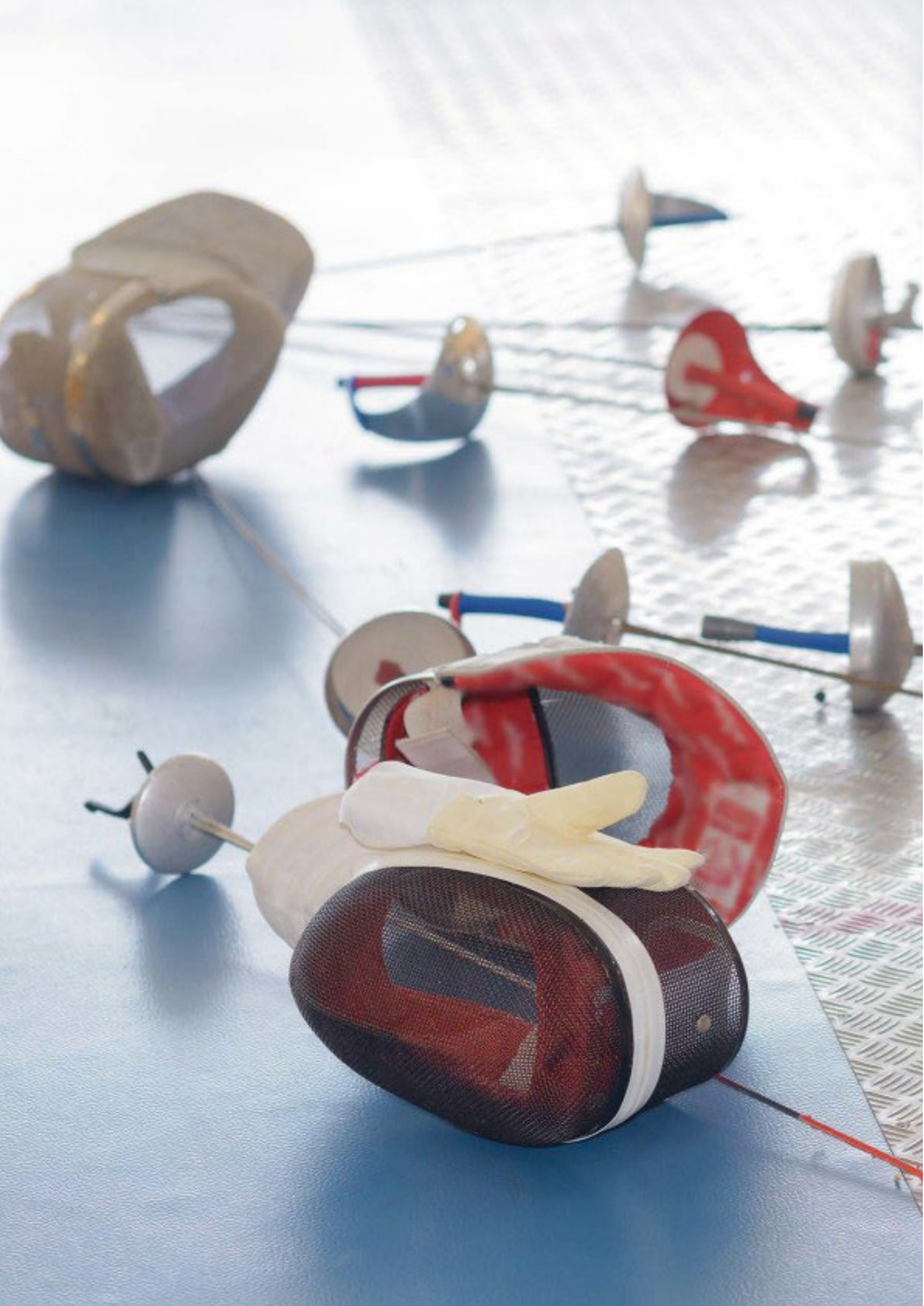
4 Les orientations choisies sur une période donnée :

Orientation 1, orientation 2, ...

5 Les actions à mettre en oeuvre pour chaque orientation : actions, évaluation

ORIENTATION STRATEGIQUE : *Positionner l'enjeu ou l'orientation à laquelle l'action fait référence par rapport au projet du club.*

<i>Pilotage</i>	Nommer le pilote ou le référent de l'action
<i>Description de l'action</i>	<p>Ecrire quelques lignes pour décrire l'action et sa mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quoi ? • Quel objectif ? • Pourquoi ? • Pour qui ? • Comment ?
<i>Nombre de participants</i>	<p>Préciser la cible et le volume de personnes attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Qui sont les participants à l'action ? • Qui est ciblé par l'action ? • Combien de personnes sont attendues/concernées ou vont participer ?
<i>Date</i>	<p>Préciser la date ou la période</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quelle est la date prévue ?
<i>Lieu</i>	<p>Préciser le ou les lieux du déroulement de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quel est le lieu identifié ?
<i>Budget</i>	<p>Identifier le budget de fonctionnement. Il doit être équilibré.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quelles sont les charges prévisionnelles ? • Quels sont les produits prévisionnels ?
<i>Personnes associées</i>	<p>Identifier les personnes ressources et les partenaires mobilisés pour mettre en œuvre l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Qui sont les personnes associées du club ? • Quels sont leurs rôles ? leurs tâches ? • Qui sont les partenaires ciblés ? • Comment se traduit leur engagement ?
<i>Evaluation</i>	<p>Identifier les indicateurs d'évaluation quantitatifs et qualitatifs</p> <p>Rédiger un compte rendu de l'action</p> <p>Etablir le budget réalisé</p> <p>Récupérer tous les justificatifs d'engagements financiers et les bilans</p>



FÉDÉRATION FRANÇAISE

ESCRIME

CRIMES
ESCRIME
ESCRIME
ESCRIME
ESCRIME